



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 14 juin 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 724-2 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉ(E)S

Ce règlement vise à modifier le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s afin d'assurer la conformité aux dispositions prévues par la Loi 49 (*Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*) sanctionnée le 5 novembre 2021

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>, sous l'onglet « Règlements municipaux ».

DONNÉ À VAL-DAVID, le 16 juin 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint